

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juillet 2010**

**CP 10/07-21**

*L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;*

*Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.*

**RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT ANCIEN AU COLLÈGE  
JEAN JAURES À MONTAUBAN  
AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX  
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

—

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Jaurès à Montauban, programme décliné en deux phases incluant notamment la restructuration du bâtiment ancien du collège (phase 2).

Par délibération du 20 octobre 2008, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de l'opération, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 643 301,13 €H.T soit 769 388,15 € T.T.C.

**II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver six avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de cette opération confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 9 août 2007.

Elle a également pour objet d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre confié désormais à Monsieur Gérard Marre, mandataire, suite à la scission du cabinet VERSO Architectes, initialement titulaire du marché.

### **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS**

La finalisation de cette restructuration nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

#### **LOT 3 : SERRURERIE**

Les travaux en moins value concernent la suppression de la porte coupe-feu.

#### **LOT 4 : MENUISERIE BOIS**

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre :

- les plus-values dues à la réparation des portes existantes, la réfection d'anciens parquets, la fourniture de blocs portes CF et la modification de la trappe de la cage d'escalier existante en trappe coupe feu,
- et les moins-values dues à la suppression des trappes CF pour accès aux combles, la dépose des tableaux dans les salles de classe ainsi que la modification entre le remplacement des menuiseries et la révision totale des ensembles existants.

#### **LOT 5 : MENUISERIE ALU**

Les travaux en plus value concernent le remplacement de la porte d'entrée accès salle d'étude par une menuiserie Alu isolante à rupture de pont thermique.

#### **LOT 6 : PLATRIERIE**

Les travaux en moins value concernent la suppression du plafond CF 1h dans l'atelier factotum ainsi que les pavés de verre au niveau du préau.

#### **LOT 7 : ELECTRICITÉ**

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression de la distribution sonnerie de cours,
- et les plus-values dues à la mise en place d'une minuterie dans les circulations et escalier au lieu de télérupteur, l'alimentation des petits cumulus, la réfection de l'alimentation vétuste de la vie scolaire, la mise en place de sèche-mains, le complément des prises RJ45 dans la salle de musique et la salle de permanence ainsi que la mise en place de prises haut parleur dans la salle de musique.

## LOT 8 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues au remplacement des robinets thermostatiques des radiateurs par des robinets simples dans les couloirs, la modification de la VMC, la suppression des séparateurs d'urinoirs, d'équipements sanitaires, du ballon d'eau chaude dans les sanitaires et des plans d'évacuation,
- et les plus-values dues à la réfection ponctuelle des canalisations existantes, la mise en place de vannes sur le chauffage ainsi que de lave mains dans les sanitaires pour une mise aux normes accessibilité.

Le montant des avenants minore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 3 811,83 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total marché H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	ETC (82)	98 000,00 €	/	98 000,00 €
2	Charpente couverture zinguerie	BOURDARIOS ASSISTANCE (31)	42 614,65 €	/	42 614,65 €
3	Serrurerie	B.S.A. (82)	15 159,00 €	-3 000,00 €	12 159,00 €
4	Menuiserie bois	DE FAVERI Frères (82)	75 295,91 €	2 582,71 €	77 878,62 €
5	Menuiserie alu	ALUFER (82)	132 376,00 €	4 291,00 €	136 667,00 €
6	Plâtrerie cloisons isolation	KATHERAN (82)	70 935,00 €	-4 822,50 €	66 112,50 €
7	Electricité courants faibles	BARTHELEMY (82)	98 622,23 €	-2 594,31 €	96 027,92 €
8	Plomberie sanitaires VMC	COSTES (31)	23 000,00 €	-268,73 €	22 731,27 €
9	Sols durs carrelage faïences	AGEN CARRELAGE (47)	13 005,50 €	/	13 005,50 €
10	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	10 312,90 €	/	10 312,90 €
11	Peinture	P.S.O. (82)	63 979,94 €	/	63 979,94 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>643 301,13 €</b>	<b>-3 811,83 €</b>	<b>639 489,30 €</b>

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 643 301,13 € H.T. est réactualisé à hauteur de 639 489,30 € H.T.

## IV – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

### a) Contenu

L'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet de prendre en compte des prestations complémentaires liées à la mise en conformité du bâtiment aux normes d'accessibilité et à la mise en place de protections solaires extérieures.

### b) Modalités de calcul

Sur la base de ces prestations complémentaires, la rémunération du maître d'oeuvre initialement arrêtée à 44 540,00 € H.T., est réactualisée à hauteur de 61 397,18 € H.T., soit 73 431,02 € T.T.C., ce qui représente une augmentation de 37,85 %.

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre est majoré de 16 857,18 € H.T. selon les conditions ci-après définies :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T.</i>	<i>AVENANT N°1 H.T.</i>	<i>TOTAL H.T.</i>
M. Gérard Marre	44 540,00 €	16 857,18 €	61 397,18 €

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 juin 2010, s'est prononcée favorablement sur l'avenant proposé.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Jaurès à Montauban, programme décliné en deux phases incluant notamment la restructuration du bâtiment ancien du collège (phase 2),

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 28 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, compte tenu de diverses adaptations aux travaux réalisés, les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une moins value de 3 811,83 € H.T. :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total marché H.T.</i>
1	Gros-œuvre	ETC (82)	98 000,00 €	/	98 000,00 €
2	Charpente couverture zinguerie	BOURDARIOS ASSISTANCE (31)	42 614,65 €	/	42 614,65 €
3	Serrurerie	B.S.A. (82)	15 159,00 €	-3 000,00 €	12 159,00 €
4	Menuiserie bois	DE FAVERI Frères (82)	75 295,91 €	2 582,71 €	77 878,62 €
5	Menuiserie alu	ALUFER (82)	132 376,00 €	4 291,00 €	136 667,00 €
6	Plâtrerie cloisons isolation	KATHERAN (82)	70 935,00 €	-4 822,50 €	66 112,50 €
7	Électricité courants faibles	BARTHELEMY (82)	98 622,23 €	-2 594,31 €	96 027,92 €
8	Plomberie sanitaires VMC	COSTES (31)	23 000,00 €	-268,73 €	22 731,27 €
9	Sols durs carrelage faïences	AGEN CARRELAGE (47)	13 005,50 €	/	13 005,50 €
10	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	10 312,90 €	/	10 312,90 €
11	Peinture	P.S.O. (82)	63 979,94 €	/	63 979,94 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>643 301,13 €</b>	<b>-3 811,83 €</b>	<b>639 489,30 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu sur la base d'une plus-value de 16 857,18 € H.T. arrêtant le montant du marché à 61 397,18 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,